



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT  
D'UN TECHNICIEN TOPOGRAPHE**

**ANNEXE II**

**I. DIPLOME ET FORMATION :**

- Baccalauréat scientifique + Diplôme de Technicien Topographe.

**II. COMPETENCES REQUISES :**

- Maîtriser les différentes techniques d'acquisition des données spatiales (géodésie – Topographie – photogrammétrie – télédétection – traitement d'image – digitalisation ...) ainsi que les différents modes de représentation de ces données (cartographie, MNT, ...);
- Maîtriser le D.A.O (Autocad, microstation...), les outils SIG ainsi que les logiciels professionnels utilisés en topographie ;
- Maîtriser la mise à jour et la vulgarisation des documents topographiques ;
- Avoir des connaissances de bases en urbanisme et en aménagement de territoire ;
- Etre habilité à fournir l'assistance technique aux collectivités territoriales ;
- Avoir les connaissances de bases liées au mode de passation et du suivi des marchés publics relatifs aux prestations topographiques.

**III. QUALITES PROFESSIONNELLES :**

- Avoir une grande capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Avoir un esprit de synthèse et d'initiative ;
- Etre dynamique, motivé et sérieux ;
- Etre conscient de la stratégie de la réforme et de la modernisation de l'administration et l'établissement publique.
- Etre disponible et avoir un sens de mobilité dans le travail ;
- Maîtriser les techniques de communication écrite et orale ;

**IV. DESCRIPTION DU POSTE :**

- Etablir les notes de renseignements urbanistiques ;
- Réaliser les études topographiques et cartographiques.
- Etablir et mettre à jour les cartes, les fichiers fonciers et des enquêtes parcellaires ;
- Recevoir et informer le public sur les dispositions des documents d'urbanisme, d'architecture et d'aménagement du territoire ;
- Mettre à la disposition du public les documents d'urbanisme homologués .

**V. DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Toute candidature doit être accompagnée :

- Une demande manuscrite accompagnée d'un CV ;
- Une copie certifiée conforme du baccalauréat ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ;
- Une copie de la CNI ;
- L'attestation d'équivalence pour les diplômes délivrés par des institutions étrangères ;
- L'autorisation de participation au concours concernant les candidats fonctionnaires.

**VI. ENVOI DES CANDIDATURES :**

Les dossiers doivent être déposés au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine de Béni-Mellal ou envoyé par courrier postal à son siège : Boulevard Mohamed V, BP 569 Béni-Mellal 23.000 Maroc, **au plus tard le 23/11/2018 à 16h30mn.**

